



Pratiques exemplaires : auditions virtuelles sur Zoom

Destinataires : les parties concernées

Objet : pratiques exemplaires à l'égard des auditions virtuelles sur Zoom recommandées par le greffe

Aux termes de l'avis aux parties et à la communauté juridique envoyé par le juge en chef Marc Noël de la Cour d'appel fédérale le 15 avril 2020, certains dossiers dont la Cour d'appel fédérale est saisie seront entendus par voie de téléconférence ou de vidéoconférence. Si l'affaire doit être entendue par vidéoconférence, elle se déroulera par l'entremise de la plateforme de vidéoconférence [Zoom](#).

Le greffe a établi une liste de pratiques exemplaires à suivre pour assister et participer à une audition par l'intermédiaire de Zoom.

Pratiques exemplaires :

- Les avocats doivent porter une toge; les plaideurs non représentés doivent porter une tenue d'affaires sombre.
- Veuillez choisir une pièce ou un endroit calme qui ne sera pas sujet à des interruptions.
- Veuillez être attentif à ce que vous avez choisi comme arrière-plan pour l'audition; choisissez si possible un mur de couleur unie et neutre.
- Si vous avez l'intention d'utiliser un arrière-plan virtuel pour l'audition, n'oubliez pas que des mouvements excessifs peuvent faire disparaître votre image dans l'arrière-plan virtuel.
- Veuillez vérifier la disposition de l'éclairage dans la pièce que vous avez choisie. La lumière provenant d'une fenêtre derrière vous peut aveugler la caméra et vous assombrir. Une source de lumière au-dessus de vous, au centre d'une pièce, peut quant à elle projeter des ombres. Idéalement, placez une lampe devant vous ou asseyez-vous face à une fenêtre, de manière à ce que la lumière éclaire directement votre visage. Sachez également que votre moniteur émet une lumière qui peut modifier la pigmentation de votre peau.
- Positionnez la caméra à la hauteur de vos yeux ou légèrement au-dessus.
- Les participants doivent parler un à la fois et faire une pause avant de parler au cas où il y aurait un décalage audio ou vidéo.
- Lorsque vous parlez, n'oubliez pas de regarder directement la webcam ou la caméra, et non l'écran.
- Les participants doivent se mettre en sourdine lorsqu'ils ne parlent pas afin d'éviter tout bruit de fond potentiel. Veillez à couper le son de tous les téléphones portables ou téléphones fixes.
- Il est recommandé d'avoir un casque ou des écouteurs à portée de main en cas de mauvaise qualité du son.
- Assurez-vous que votre connexion Internet est testée au préalable. Soyez prêt à avoir une solution de rechange en cas d'échec de votre connexion. Vous pouvez tester votre connexion et votre installation avec Zoom au moyen d'une [réunion de test](#).
- L'autorisation de partage d'écran sera établie par le juge qui préside l'audition.
- Veuillez communiquer les questions soulevées au cours de l'audition au greffier par l'intermédiaire de la fonction de clavardage privé.

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Les parties recevront de la correspondance du greffe comportant les détails de connexion avant que l'audition n'ait lieu.

Si vous avez des questions concernant le soutien technique du programme Zoom, veuillez vous référer aux [Didacticiels vidéos Zoom](#).

Si vous avez des questions concernant le présent document concernant les pratiques exemplaires ou d'autres procédures connexes, veuillez envoyer un courriel au greffe de la Cour d'appel fédérale à l'adresse Information@fca-caf.gc.ca.

Pour des informations quant à l'accès aux audiences, veuillez consulter le site Web de la Cour d'appel fédérale au lien suivant : <https://www.fca-caf.gc.ca/fca-caf/pdf/Public-and-media-access-to-hearings-FR.pdf>.

Grefe
Cour d'appel fédérale

Dernière modification : 2020-12-15